Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260909-D95_26-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 09 septembre 2026

Le mercredi 9 septembre 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 3 septembre 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire.

Présents : Benoît CHAUVIN, Catherine HESRY, Bruno JOSSET, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, Guy MONIER, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Léonie PAUTONNIER, Morgane OLLITRAULT, David PERRIN, Andrée GUIHARD, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Thierry FOUVILLE, Christine DY, Françoise PINEL, Eric POISEAU, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Nelly BRIAND, Pascal RIDARD Anne-Charlotte CHEVRIER, Willy DAVID.

Absents : Alexandre GEFFROY, Héloïse LAMBARD-BAZIN.
Procuration : Alexandre GEFFROY à Benoît CHAUVIN.
Nombre de conseillers municipaux : 29
Quorum : 15
Présents : 27
Absents : 2
Votants : 28

****

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°01-2026 – BUDGET PRINCIPAL

N°95/26

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 suivante afin d'intégrer les ajustements budgétaires nécessaires.

Section de fonctionnement :

Dépenses

Imputation	Fonctionnement	Libellé	Montant
673	020	Titres annulés sur exercice antérieur	3 100 €
65748	020	Subvention exceptionnelle et complémentaire Festival de la Flume	10 000 €
739116	020	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	9 200 €
60612	201	Energie - Electricité : régularisation gaz groupe scolaire	33 250 €
6378	020	Autres impôts et taxes : contribution annuelle FIPHFP	4 400 €

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260909-D95_26-DE

617	20	Etudes et recherches : études de faisabilité végétalisation centre bourg	20 000 €
		S/Total	79 950 €
023		Virement à la section d'investissement	-34 104 €
TOTAL DF			**45 846 €**

Recettes

Imputation		Libellé	Montant
73111		Impôts directs locaux	4 703 €
73132		Taxe sur les pylônes électriques	2 810 €
7411		Dotation forfaitaire des communes	8 674 €
741121		Dotation de solidarité rurale	13 254 €
741127		Dotation nationale de péréquation	-5 316 €
74833		Compensation au titre des exonérations de taxe foncière	21 721 €
TOTAL RF			**45 846 €**

Section d'investissement :

Dépenses

Opération	Imputation	Libellé	Montant
041	2313	Remboursement avance entreprise - travaux complexe de tennis	13 900 €
121		Local rangement terrain de football (projet abandonné)	-190 000 €
123		Restructuration maison de l'enfance - cuisine centrale	70 000 €
24		Aménagement place Mairie côté Eglise (projet abandonné)	-22 854 €
Total DI			**-128 954 €**

Recettes

Opération	Imputation	Libellé	Montant
041	238	Avance entreprise - travaux complexe de tennis	13 900 €
	1321	Subventions	-100 000 €
	10222	FCTVA	-8 750 €
		S/Total	-94 850 €
	021	**Virement de la section de fonctionnement**	**-34 104 €**
Total RI			**-128 954 €**

Vu la délibération n°18/26 du 4 mars 2026 approuvant le budget principal 2026 ;

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260909-D95_26-DE

A la majorité (vote contre de Robert Surcouf), le conseil municipal approuve la décision modificative n°01-2026 du budget principal comme présentée dans le tableau ci-dessus.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN